

# JOURNAL DE LA HAYE.

### PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

### PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

### BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, Libraire, Spui,  
et chez les Héritiers Dörnmann,  
braires, Langé Posten, à La Haye  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction franc de port.

### LA HAYE, 21 Mars.

Le Journal-Officiel publie les deux arrêtés suivants :  
Nous GUILLAUME II, etc., etc.

Sur le rapport de notre ministre des colonies en date du 12 janvier 1848, lettre A, n° 1, et la missive de notre gouverneur-général des Indes Néerlandaises en date du 4 août 1847, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Notre gouverneur-général des Indes Néerlandaises est autorisé à permettre l'entrée des armes à feu et de la poudre à canon dans les entrepôts de l'île de Java.

Art. 2. Notre gouverneur-général susnommé est autorisé, tout en maintenant les dispositions actuellement existantes contre l'importation, la vente et la possession des armes à feu et de la poudre à canon dans les îles de Java, Madura, Banka et Muluques, à permettre l'importation et la vente de ces articles dans les autres ports des Indes Néerlandaises.

Notre ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera envoyée à notre conseil-d'Etat pour information.

La Haye, 17 mars 1848.

Le ministre des colonies,  
J. C. BAUD.

GUILLAUME.

Nous GUILLAUME II, etc., etc.

Vu le rapport de notre ministre des colonies, en date du 1<sup>er</sup> mars 1848, lettre A, n° 16, et la lettre de notre gouverneur-général des Indes Néerlandaises, datée du 26 décembre 1847, n° 723/3, qui l'accompagne ;

Notre conseil-d'Etat entendu (avis du 17 de ce mois, n° 11) ;  
Avons arrêté et arrêtons :

Notre gouverneur-général des Indes Néerlandaises est autorisé à arrêter les dispositions suivantes, en modifiant les tarifs actuellement existants des droits d'entrée et de sortie dans les ports de Java :

1<sup>o</sup> Le plomb laminé servant à l'emballage du thé introduit sous pavillon néerlandais, avec franchise de droits d'entrée ; le droit pour l'exportation sous pavillon étranger reste fixé à 4 pour cent ;

2<sup>o</sup> Le plomb laminé servant à l'emballage du thé introduit sous pavillon néerlandais, est affranchi des droits d'entrée, pourvu qu'il soit accompagné d'un certificat de fabrication néerlandaise, mais introduit sous l'empire d'autres circonstances, il sera soumis à un droit d'entrée de 6 pour cent.

Notre ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera envoyée à notre conseil-d'Etat pour information.

La Haye, le 19 mars 1848.

Le ministre des colonies,  
J. C. BAUD.

GUILLAUME.

Les ministres ont insisté de nouveau auprès du Roi pour qu'ils fussent le plus tôt possible déchargés définitivement de leurs fonctions. La commission instituée par l'arrêté du 17 de ce mois n'ayant pas encore pu terminer son travail, S. M. a de nouveau invité ses ministres à continuer de remplir leurs fonctions, jusqu'à ce que le Roi ait pu fixer son choix pour un nouveau ministère. Les ministres ont déclaré que, dans l'intérêt général, ils continueraient leurs fonctions, tout en réitérant leur demande de démission. (Staats-Courant.)

Voici le Message par lequel le Roi a annoncé aux États-Généraux le décès de S. A. R. Monseigneur le Prince Alexandre des Pays-Bas :

Nobles et Puissants Seigneurs,

Mon cœur paternel vient d'éprouver une blessure profonde, en recevant aujourd'hui la funeste nouvelle que mon second fils bien-aimé GUILLAUME ALEXANDRE FRÉDÉRIC CONSTANTIN NICOLAS MICHEL, Prince des Pays-Bas, avait terminé une vie si courte, dans l'île de Madère où il s'était rendu pour rétablir sa santé affaiblie.

Doué des qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur, il ne m'a donné que de la joie, et j'avais mis tant d'espoir dans son avenir !

Mais Dieu, dans son impénétrable sagesse, en a disposé autrement, et j'espère me soumettre avec une humble résignation à la volonté du Tout-Puissant.

Me rappelant la sympathie et l'attachement sincères dont en toutes circonstances j'ai reçu de la nation et de ses représentants les preuves les plus touchantes, c'est pour moi un douloureux devoir d'annoncer à Vos Nobles Puissances une nouvelle si déplorable pour Moi, pour la Reine et pour Ma Famille. Que Dieu vous ait, NN. et PP. SS., en sa sainte et digne garde.

La Haye, 17 mars 1848.

GUILLAUME.

Nous avons des nouvelles de Berlin allant jusqu'au 19 mars au soir.

Les déplorables excès dont nous avons déjà rendu compte, se sont renouvelés dans les journées des 17 et 18. Une proclamation du roi publiée dans la nuit du 18 au 19 a heureusement mis fin à ces désordres.

A 2 heures de l'après-midi il a paru une nouvelle proclamation dans laquelle le roi annonce qu'il a accepté la démission de tous ses ministres et que le comte d'Arnim est chargé de former un nouveau cabinet et de présider le conseil d'Etat. Le comte d'Arnim remplira provisoirement les fonctions de ministre des affaires étrangères et des affaires qui se rattachent à la constitution. Le comte de Schwerin est nommé ministre des cultes ; M. van Aerswald a le portefeuille de l'intérieur ; le ministre de la justice et les ministres Stolberg et von Rohr continueront provisoirement leurs fonctions jusqu'à leur remplacement. M. Krüger est provisoirement chargé du portefeuille des finances.

Une correspondance particulière de Vienne, 15 mars, publiée par la Gazette de Spener, annonce que S. Exc. M. le comte de Munch-Bellinghausen remplit provisoirement les fonctions de ministre des affaires étrangères.

La même correspondance assure que le lieutenant-feldmaréchal prince Charles Lichtenstein a succédé déjà aujourd'hui au prince de Windisch-Gratz comme commandant supérieur des troupes.

S. M. l'empereur a parcouru aujourd'hui en voiture des rangs du peuple armé et a été accueilli par les acclamations et l'enthousiasme les plus unanimes. S. A. I. l'archiduc Etienne vient d'arriver de Presbourg.

On écrit de Francfort, 19 mars :

M. le comte François de Colloredo-Wallsee, conseiller intime actuel, chambellan et en dernier lieu ambassadeur de S. M. I. et R. Ap., est arrivé ici le 16, venant de Vienne, et a pris le lendemain la voix de l'Autriche à la diète, ainsi que la présidence de cette haute assemblée.

Nous avons des nouvelles de St-Petersbourg jusqu'au 11 mars.

L'empereur a adressé un édit au ministre de la guerre dont voici le préambule :

« Dans l'Ouest de l'Europe se sont passés des événements qui démontrent le but criminel de renverser les autorités légales. Les alliances d'amitié et les traités par lesquels la Russie s'est alliée avec les puissances voisines, nous imposent le devoir sacré de prendre immédiatement des mesures pour mettre sur le pied de guerre une partie de nos troupes, afin que dans le cas où les circonstances l'exigeraient, on fût en mesure de repousser les pernicious progrès de l'anarchie. »

Suit l'ordre d'appeler sans délai sous les drapeaux tous les militaires en congé pour cause de maladie, etc.

Les journaux allemands nous arrivent au moment où nous mettons sous presse, et nous donnerons demain la suite de cet édit.

Est arrivé à La Haye et descendu à l'hôtel garni de M. Stanislas Guignard au Plein, M. le comte de Stackelberg, avec sa famille.

### Luxembourg.

Des désordres graves ont eu lieu à Luxembourg dans la journée du 16. Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent numéro, une réunion devait avoir lieu ce jour à l'Hôtel de Luxembourg, pour réclamer des réformes ; cette réunion n'eut pas lieu, parce qu'on avait informé que des troubles seraient suscités à ce sujet.

Nous donnons ci-après les proclamations publiées par l'autorité communale dans la journée du 17 :

Luxembourg, le 17 mars 1848.

Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg ;

Art. 1<sup>er</sup>. Tout attroupement d'habitants dans les rues et places publiques est défendu.

Art. 2. Ceux qui seront trouvés stationnant sur la voie publique, seront invités par les agents du service de la sûreté publique à se retirer.

Ceux qui n'y déféreront pas seront immédiatement arrêtés et poursuivis comme perturbateurs de la tranquillité publique.

Art. 3. Tous les bourgeois, amis de l'ordre, sont appelés à prêter leur concours à l'autorité municipale, pour parvenir à ce but.

La société des Arquebusiers sera invitée à se constituer immédiatement en garde de sûreté.

Art. 4. Le présent sera imprimé, affiché et expédié à M. le commissaire de police, chargé d'en suivre l'exécution, en ce qui le concerne.

Le bourgmestre et échevins.

### PROCLAMATION

Concitoyens !

De déplorables événements ont signalé la soirée du 16 de ce mois. Des atteintes graves ont été commises aux droits de la propriété et de la sûreté.

Il importe que ces désordres ne se renouvellent pas.

Tous les habitants amis de la paix publique, en prêtant leur concours aux magistrats municipaux pour le maintien de la tranquillité, feront acte de civisme et mériteront la reconnaissance publique.

La société des Arquebusiers va s'organiser immédiatement en garde de sûreté pour la garantie des personnes et des propriétés.

Concitoyens ! Les causes des troubles qui ont éclaté hier, seront scrupuleusement constatées, et croyez que le Gouvernement saura prendre les mesures indispensables pour les faire disparaître.

Ayez confiance dans vos magistrats ; soyez calmes et maintenez la légalité, comme étant la sauvegarde essentielle dans ces temps de crise.

Soyons fidèles au caractère de modération que les Luxembourgeois ont toujours montré dans les grands événements, et appuyons nous les uns sur les autres pour garantir notre cité contre toute atteinte contraire à l'ordre public.

Luxembourg, le 17 mars 1848.

Le collège des bourgmestre et échevins.

### FRUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 22 MARS 1848.

## LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

### L'Orgueil. — La duchesse. (1)

#### CHAPITRE XXII.

« Je ne manquerai pas de danseurs, — pensait-elle, — je ne serai pas obligée par charité... toutes ces charmantes personnes seront sans doute délassées pour moi. »

Pendant que Mlle de Beaumesnil observait et comparait, Mme de Senneterre dit bas à Mme de la Rochnaigué, qui malheureusement Gerald était si gravement malade, qu'il lui serait impossible de venir au bal, et il fut convenu que l'on ne laisserait danser Ernestine que fort peu et avec des personnes très-prudemment choisies.

Pour arriver à ce résultat Mme de la Rochnaigué dit à Ernestine : — Ma chère belle, vous pouvez juger de l'étourdissant effet que vous produisez, malgré l'incroyable simplicité de votre toilette ; je vous l'avais toujours prédit, sans la moindre exagération, vous le voyez bien, ainsi allez-vous être accablée d'invitations. Mais comme il ne convient pas que vous dansiez indifféremment avec tout le monde, lorsqu'il me paraîtra que vous pouvez accepter un engagement, j'ouvrirai mon éventail ; si, au contraire, je le tiens fermé, vous renferez en disant que vous dansez fort peu, et que vous avez déjà trop d'invitations.

A peine Mme de la Rochnaigué venait-elle de faire cette recommandation à Ernestine, que l'on se mit en place pour la contredanse.

Plusieurs jeunes gens, qui mouraient d'envie d'engager Mlle de Beaumesnil, hésitaient cependant, croyant, avec raison, manquer aux convenances en la priant au moment même de son entrée dans le bal.

M. de Macreuse, moins scrupuleux et plus adroit, n'hésita pas une seconde ; il tendit rapidement la foule et vint timidement prier Ernestine de lui faire l'honneur de danser la contredanse qui commençait.

Mme de Senneterre, stupéfaite de ce qu'elle appelait l'audace inouïe de ce M. de Macreuse, se pencha vivement à l'oreille de Mme de la Rochnaigué pour lui dire de faire signe à Ernestine de refuser ; il était trop tard.

Mlle de Beaumesnil, très impatiente de se trouver pour ainsi dire en tête à tête avec M. de Macreuse, accepta vivement son invitation, sans attendre le jeu de l'éventail de Mme de la Rochnaigué, et, au grand étonnement de celle-ci, elle se leva, prit le bras du pieux jeune homme, et alla se placer à la contredanse.

— Ce misérable là est d'une insolence effrayante, — dit la duchesse courroucée.

Mais elle s'interrompit soudain et s'écria avec l'expression de la joie la plus vive, la plus inattendue, en s'adressant à Mme de la Rochnaigué :

— Ah mon Dieu, c'est lui !

— Qui cela ?

— Gerald !

— Quel bon ! Où donc le voyez-vous, ma chère duchesse ?

— Là-bas, dans l'embrasure de cette fenêtre. Pauvre enfant, comme il est pâle, — ajouta la duchesse avec émotion, — quel courage il lui faut ! Ah ! nous sommes sauvés.

— En effet, c'est lui, — dit Mme de la Rochnaigué, non moins joyeuse que son amie. — M. de Maillefort est auprès de lui. Ah ! le marquis ne m'a pas trompée ; il m'avait bien promis d'être dans mes intérêts, depuis qu'il s'agit de M. de Senneterre.

Pendant que Mme de Senneterre faisait signe à Gerald qu'il y avait une place vacante à côté d'elle, M. de Macreuse et Mlle de Beaumesnil figuraient à la même contredanse.

Mlle de Beaumesnil avait vivement saisi l'occasion de se rapprocher de M. de Macreuse ; elle comptait sur cet entretien pour savoir si sa défiance envers ce prétendant était fondée. Elle inclinait à le croire, le protégé de l'abbé Ledoux ayant déclaré à Mlle Hélène qu'il avait ressenti, à la vue de Mlle de Beaumesnil, une impression soudaine, irrésistible.

Or, d'après l'éprouvé tentée chez Mme Herbant, l'héritière savait à quoi s'en tenir sur les impressions soudaines, irrésistibles, que sa beauté devait produire.

Cependant, songeant aux diverses circonstances qui lui avaient fait remarquer M. de Macreuse, se rappelant la douleur si profonde qu'il semblait ressentir de la perte de sa mère, la charité dont il faisait preuve par ses supérieurs et surtout les obligations qu'il avait contractées,

les Mlle Hélène s'exclamaient incessamment : Ernestine voulait, ainsi qu'on dit vulgairement, avoir le cœur net à l'endroit de ce modèle de toutes les qualités du cœur et de l'esprit.

— M. de Macreuse, — pensa-t-elle, — m'avait beaucoup intéressée... son extérieur est agréable... sa mélancolie touchante... et, sans la révélation de M. de Macreuse, j'aurais peut-être eu quelque penchant pour M. de Macreuse... peut-être, attiré par ses rares et hautes qualités... dont on me parlait si souvent... obéissant, à mon insu, à l'influence de Mlle Hélène, et cédant au choix qu'elle m'indiquait... peut-être j'aurais épousé M. de Macreuse, qui devait, dit-on, assurer le bonheur de ma vie. Voyons donc quel choix j'aurais fait... J'ai, pour reconnaître la sincérité du mensonge... un moyen infallible.

M. de Macreuse, rempli de confiance par les communications d'Hélène, comprenant l'importance décisive de cet entretien, s'était dès longtemps préparé, ainsi qu'il l'avait dit à l'abbé Ledoux, à jouer serré.

Lorsqu'il eut le bras d'Ernestine sous le sien, le pieux jeune homme parut donc tressaillir subitement, et la jeune fille sentit, respect de frisure qui parcourut le bras de son danseur.

Une fois en place, par deux fois M. de Macreuse essaya d'adresser la parole à Mlle de Beaumesnil ; mais il sembla dominé par une émotion si vive, si naturelle, qu'il rougit très visiblement.

Cette émotion, très habilement placée d'ailleurs, occupait justement les premiers moments de la contredanse, pendant lesquels M. de Macreuse n'aurait pu échanger que peu de paroles avec Mlle de Beaumesnil.

Du reste, par un prodige d'art et de tact, M. de Macreuse trouva le moyen, non seulement d'échapper au ridicule auquel s'expose presque forcément un homme obligé de danser, tout en affectant les apparences d'une profonde mélancolie ; mais encore il sut être aux yeux de Mlle de Beaumesnil presque intéressant malgré les évolutions chorégraphiques auxquelles il se voyait contraint.

M. de Macreuse était d'ailleurs assez bien servi par son extérieur. Vêtu tout de noir, chaussé et ganté avec un soin irréprochable, la coupe de son habit était élégante, et le satin de sa cravate noire seyait parfaitement à sa figure blonde et régulière ; sa taille, quoique un peu replète, ne manquait pas d'aisance, et, selon l'habitude, au lieu de danser, il marchait seulement en mesure ; sa démarche avait ainsi une sorte de lenteur gracieuse, mêlée parfois de soudains accabllements, comme s'il eût traîné le poids doulou-

(1) Voir le Journal de La Haye du 18.

Arrêté royal Grand-Ducal,

du 15 mars 1848.

Nous GUILLAUME II, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Vu notre arrêté du 22 novembre dernier, n° 2531, concernant la censure à exercer sur les journaux et ouvrages périodiques publiés dans le Grand-Duché, en exécution des résolutions de la Haute Diète Germanique sur la presse des 20 septembre 1819, 16 août 1824 et 5 juillet 1832;

Vu la résolution de la diète de ce mois, abandonnant à chaque Etat de la confédération la faculté de supprimer les mesures préventives contre la presse;

Vu les propositions de notre conseil de gouvernement, en date du 7 du mois courant;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

La censure est abolie dans notre Grand-Duché de Luxembourg; les dispositions de notre arrêté précité du 22 novembre sont rapportées.

Notre gouverneur du Grand-Duché est chargé de l'exécution du présent, qui sera inséré au mémorial législatif et administratif.

La Haye, le 15 mars 1848.

Signé, GUILLAUME.

De par le Roi Grand-Duc,

Le chancelier d'Etat pour les affaires du Grand-Duché de Luxembourg,

Signé, DE BLOCHAUSEN.

Voici comment le Times apprécie le présent mouvement politique en Allemagne:

Dans la crise actuelle, dit ce journal, l'état de l'Allemagne est un objet d'intérêt européen presque aussi grand que celui qu'inspire le sort incertain et dramatique de la république française. Du côté de la France se trouvent les dangers les plus menaçants pour l'Europe, et du côté de l'Allemagne les principaux éléments d'ordre et de pouvoir public sur le continent. Tandis que nous avons nos regards fixés sur la politique de la France, sans oser prédire la direction qu'elle prendra, nous ne fixons aussi sur l'Allemagne, avec l'espoir que ses progrès seront guidés par la prudence de ses gouvernants, qui marcheront de pair avec le patriotisme éclairé de ses peuples. Il est incontestable que la chute de la monarchie française a communiqué une vive commotion aux Etats allemands, et que le parti libéral y a saisi avec ardeur l'occasion offerte par la présente crise pour obtenir l'exercice des droits constitutionnels. Mais jusqu'ici cette agitation n'a pris nulle part en Allemagne un caractère révolutionnaire. Les concessions demandées par le peuple sont précisément celles qu'il a réclamées avec plus ou moins d'énergie comme bases de cette liberté constitutionnelle qui lui a été promise depuis bien longtemps. Ce ne sont point là des exigences impérieuses, par des hommes qui ne savent ni ce qu'ils veulent, ni où ils doivent s'arrêter. Ce que les Allemands demandent, c'est le développement de ces institutions nationales que l'histoire et la civilisation leur donnent le droit de réclamer.

Si nous comparons la situation de la banque de France au 15 mars dernier avec les deux bilans trimestriels précédents, nous voyons que les billets en circulation ont suivi la progression suivante:

Table with 2 columns: Date and Amount. Au 25 septembre 1847: 229,263,500. Au 27 décembre 1847: 223,182,000. Au 15 mars 1848: 263,664,250.

En ajoutant à ce dernier chiffre une vingtaine de millions de billets qui ont été remboursés pendant les huit derniers jours, on voit que la circulation des billets s'est élevée un moment à environ 283 millions ou 54 millions de plus qu'au mois de septembre et 60 millions de plus qu'au mois de décembre. Cette augmentation paraît provenir des nouvelles émissions de billets de 200 fr.

Les avances faites au commerce par la banque au milieu de la crise ressortent d'une manière évidente des chiffres portés aux divers bilans; ainsi:

Table with 2 columns: Date and Amount. Au 25 septembre 1847: 195,377,861 86. Au 26 décembre 1847: 211,925,269 95. Au 15 mars 1848: 319,631,694 23.

Et à cette dernière date, les effets escomptés seuls avaient porté pour une somme de 252,645,351 fr. 87 c. C'est presque le double des billets de commerce escomptés aux deux époques précédentes.

Donc trois fois cependant, le pieux jeune homme jeta sur Mlle de Beaumesnil un regard navrant, et résigné, qui semblait lui dire: « Je suis en danger aux plaisirs du monde, déplacé dans ces fêtes dont tu es chargée... »

« Les joies qui m'entourent, je le subis, parce que je n'ai pas d'autre moyen de te rapprocher de vous. »

Le chéri de l'abbé Ledoux appartenait à une haute école d'excellents comédiens, dans laquelle on travaillait soigneusement la mimique en général, et en particulier, les regards à la fois significatifs, contenus, les soupres et les regards discrets, le tout congruement accoumodé de roulements d'yeux, de grimaces contrites, béates ou candides, et parfois enflamées d'une ardeur... aussi le triomphe de M. de Macreuse fut-il complet, en cela que Mlle de Beaumesnil, malgré la défiance dont elle était douée, ne put s'empêcher de se dire:

« Mlle de Beaumesnil est en effet bien pénible pour lui de se trouver en face dans cette fête, quelle il doit prendre si peu de part, abîmé comme il l'est dans le dessein que lui cause la mort de sa mère. »

Mais la défiance d'Ernestine se levait le dessus: « Alors, pourquoi vient-il te voir? » et demanda-t-elle. — Peut-être est-il seulement guidé par une arrière-pensée cupide? C'est donc dans une honteuse espérance qu'il oublie ses chagrins et ses regrets.

M. de Macreuse ayant enfin trouvé un moment opportun pour entamer une conversation de quelque durée avec Ernestine, se permit d'abord à rougir de nouveau et lui dit de sa voix la plus timide, la plus onctueuse, la plus pénitente:

« Je dois en vérité, Mademoiselle, vous paraître bien gauche, bien ridicule. »

« Pourquoi cela, Monsieur? »

« Depuis le commencement de cette contredanse, je n'ai pas encore osé vous adresser une seule parole, Mademoiselle, mais, le trouble, la crainte... »

« Je vous fais peur, Monsieur? »

« Hélas! oui, Mademoiselle. »

« Mais, Monsieur, ceci n'est pas galant du tout. »

« Je ne sais pas dire de galanteries, Mademoiselle, — répondit le Macreuse avec une triste sincérité, — je n'ai pour moi que la sincérité; je vous parle de la crainte que vous m'inspirez, cette crainte est réelle. »

« Et comment, Monsieur, vous causez-vous cette crainte? »

« En bouleversant ma vie, ma raison, Mademoiselle, car, du moment

Le 18, au matin, à huit heures, la reine est heureusement accouchée d'une princesse. La plupart des membres du conseil privé se trouvaient au palais Buckingham au moment de la délivrance de Sa Majesté. Ils avaient été convoqués à sept heures.

Quelques instants après la naissance, la princesse enfant a été montrée aux membres du conseil et aux officiers de la maison royale, et il a été procédé aux formalités ordinaires.

Dans la journée, des courriers ont été expédiés du Foreign-Office pour aller annoncer l'heureuse nouvelle aux ambassadeurs britanniques et aux cours étrangères.

La reine n'avait éprouvé les premières douleurs que vers 5 heures. L'état de S. M. et de l'enfant royal est des plus satisfaisants.

Le Standard publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Liverpool, 11 heures du matin:

« Le paquebot de Dublin vient d'arriver. Des meetings de repealers ont eu lieu hier dans dix paroisses de Dublin et dans quelques paroisses rurales. Aucune émeute, aucun excès, aucune alarme. »

Les confédérés irlandais (le parti avancé du rappel) ont tenu mercredi soir un grand meeting pour voter une adresse aux citoyens de Dublin, afin de les inviter au calme et à la fermeté. Malgré la présence des sténographes du gouvernement, chargés de recueillir tous les détails de la réunion, des discours incendiaires ont été prononcés au milieu des applaudissements les plus enthousiastes. M. Meagher s'est surtout fait remarquer par la violence de son langage. On en jugera par les phrases suivantes:

« Ecoutez-moi avec attention; les paroles que je vais vous adresser ne sont point le résultat d'un moment d'excitation; mais bien le fruit d'une préméditation calme et raisonnée... Si nous devons continuer à avoir ce gouvernement de cavalerie et d'artillerie, il vaudrait mieux s'écrier: Allons aux barricades et invoquons le dieu des batailles... Si ceux qui vous font connaître vos droits et vos devoirs succombent dans la lutte, le pays ne se trouvera pas pour cela dans une situation pire que celle dans laquelle il languit aujourd'hui. Le glaive de la famine qui détruit nos populations est cent fois plus à craindre que les baïonnettes des soldats anglais. »

« Si nous, vos chefs, nous sommes déchirés par les serres des vautours de la loi, notre dernier acte sur l'échafaud sera de rappeler au gouvernement provisoire de France sa promesse exprimée dans la circulaire de Lamartine, de soutenir les nationalités, et notre dernière parole sera: France, France, vengeons-nous. On ne saurait se figurer, dit un journal de Dublin, l'effet produit sur les auditeurs par ce langage brûlant. Pendant quelques instants les applaudissements ont menacé de faire écrouler la salle. »

Bourse d'Amsterdam, du 20 mars.

Les fonds hollandais, après avoir montré une tendance à la hausse, ont fermé avec une légère baisse sur le cours de la veille. Les affaires étaient très-animées en intégrales.

Des fonds étrangers les 2 1/2 p. c. Mét. autr. se sont bien soutenus.

Dernier cours à 5 heures. — Intégrales 2 1/2 p. c. 40 1/2; Esp. Ardoins, de 510 livr. 7 11/16; 3 p. c. intérieur 15 3/4.

Le concert qui a eu lieu, la semaine dernière à la salle Diligentia, a été un des plus remarquables de cette saison musicale. La brillante 5me symphonie de Beethoven et les ouvertures de Bizet et de Marschner (celle du Vampyre) ont été fort bien exécutées par l'orchestre. Mrs Garis Franceschini, cantatrice italienne chargée de la partie vocale, a dit deux arias et une cavatine, avec beaucoup d'expression et un véritable sentiment de l'art; mais celui qui a eu tous les honneurs de cette soirée musicale, c'est M. E. Lubbeck, le fils de l'habile chef d'orchestre des concerts de Diligentia, la manière brillante dont il a exécuté sur le piano le beau concerto de Mendelssohn et deux compositions de Wilmers et de Meyer, a donné les preuves les plus incontestables de la solidité des études auxquelles il s'est livré et qui lui ont permis d'atteindre une hauteur de talent qui lui a valu dans cette soirée les applaudissements les plus chaleureux et les mieux mérités de la part du public.

Affaires de France.

Le gouvernement provisoire de la République française avait à statuer sur trois demandes qui lui avaient été soumises, au nom du peuple dans la journée du 17 mars: l'éloignement des troupes de Paris, l'ajournement des élections de la garde nationale, l'ajournement des élections générales.

Il a commencé par accorder l'ajournement des élections de

la garde nationale. Elles sont renvoyées au 5 avril. L'éloignement des troupes de Paris a eu lieu, en partie du moins, dans la nuit du 16 au 17.

Il lui reste à statuer sur la question des élections générales. Les uns, comme la Presse, annoncent que le gouvernement résistera sur ce point; d'autres inclinent à croire qu'il cédera. On fera valoir la difficulté de faire procéder, en même temps, à Paris surtout, à deux opérations aussi compliquées et aussi importantes que l'élection des officiers et l'élection des représentants du peuple à cette opinion, un ajournement de quelques jours semblait donc probable.

La journée de dimanche a été paisible à Paris. Si nous en exceptons le décret qui renvoie au 5 avril les élections de la garde nationale, le gouvernement n'a publié aucun décret important.

On savait déjà à Paris que quelques villes ou villages du grand-duché Luxembourgeois avaient arboré le drapeau tricolore français; mais la nouvelle ne paraissait pas avoir produit un grand effet.

Ce qui distingue surtout en ce moment le gouvernement provisoire, ce sont les efforts qu'il fait pour conserver des rapports d'amitié avec les puissances étrangères, c'est l'empressement avec lequel il livre à la publicité ses espérances.

Bien qu'il y ait lieu d'espérer que les bonnes relations qui existent entre la France et les puissances étrangères ne seront pas troublées, des dispositions viennent d'être prises dans le but de concentrer vers les frontières un nombre de troupes assez considérable pour être en mesure de faire face à toutes éventualités. D'un autre côté, les jeunes soldats qui étaient dispersés dans leurs foyers, sur les diverses classes non libérées, sont appelés à l'activité, ils doivent être immédiatement incorporés, et, à cet effet, les cadres des régiments d'infanterie vont être élargis par la création d'une huitième compagnie dans chaque bataillon.

Des dispositions analogues sont adoptées à l'égard de la cavalerie et de l'artillerie; ces deux armes, comme toutes les autres, seront promptement en état de concourir avec succès à la défense commune.

Le conseil de défense générale continue ses importants travaux, et toutes les propositions sanctionnées par le gouvernement ont pu jusqu'ici être mises sans délai à exécution par le ministre de la guerre, dont les prévisions sont incessantes.

La plus grande activité règne aussi dans les différents services de l'administration militaire, et elle ne néglige rien, dit-on, pour qu'il soit pourvu régulièrement à tous les besoins de l'armée.

Le drapeau vert de l'Irlande ayant figuré dans la démonstration du 17, M. Lamartine a donné immédiatement à l'ambassadeur anglais des explications rassurantes sur la manière dont le gouvernement considérait ce drapeau. Il a en outre fait rectifier dans le Moniteur, quelques paroles de lui, prononcées dans cette même journée, d'où l'on pouvait induire qu'il considérait tous les Irlandais comme citoyens français.

Paris, 19 mars.

Les clubs se multiplient; et leur multiplication même réduit de jour en jour à leur expression véritable les terrores que les souverains d'un autre temps attachaient au nom de ces assemblées populaires. Toutes les opinions comme tous les intérêts ont leurs clubs à Paris. Il n'est peut-être pas six de ces réunions qui, par les doctrines professées à leurs tribunes, soient en mesure de s'unir pour influencer véritablement le pouvoir ou les passions de la foule, et les pousser vers des excès.

Les journaux de la spécialité parlent de la manifestation d'un Club central destiné à mettre en rapport entre elles toutes les sociétés populaires. Nous regardons, pour notre compte, la création de cette société-mère comme une impossibilité réelle par le temps qui court. Il n'est pas plus vrai que les clubs puissent se rallier à un club commun, qu'il ne l'est qu'ils aient pu recevoir jusqu'à présent un mot d'ordre unique. Aussi, bien que le plus grand nombre des clubs figurât à la démonstration du 17 mars, nous ne craignons pas de dire que le programme développé au nom des masses, devant le gouvernement provisoire, n'a pas été l'expression d'un vœu concerté d'avance. Le but des manifestations d'avant-hier était évidemment une protestation provoquée par la démarche de la veille, démarche qui n'était, de son côté, qu'un malentendu. Quant à l'unité de détermination dans les masses, cette unité n'a éclaté que sur ce point: le dévouement de toute la population à un ordre de cho-

où je vous ai vu, sans vous connaître, votre image s'est placée entre moi et les deux seuls objets de ma religieuse adoration; alors je suis resté aussi troublé qu'ébloui; j'avais jusqu'ici vécu pour prier Dieu, et pour chérir ou regretter ma mère, tandis que maintenant.

— Mon Dieu, Monsieur, que c'est donc ennuyeux tout ce que vous me contez-là! Cela vous étonne? c'est pourtant la vérité; car d'abord, moi, voyez-vous? — ajouta Mlle de Beaumesnil, en affectant, de ce moment, le ton impérieux et dégagé d'un enfant ridiculement gâté, — j'ai l'habitude de dire tout ce qui me passe par la tête, à moins que je ne sois forcé de faire l'hypocrite.

Que l'on juge de M. de Macreuse fut surpris de cette interruption, et surtout de la façon dont elle était formulée, lui qui selon le rapport de Mlle Hélène, espérait et croyait trouver dans Ernestine une enfant naïve, si ce n'est sottise, et toute en Dieu; aussi avait-il, d'après cette donnée, composé un maintien et un langage parfaitement appropriés, pensait-il, au goût et à l'entendement d'une dévote ingénue.

Cependant, trop habile pour taire son étonnement, prêt à changer de masque au besoin et à improviser une transition pour se mettre au diapason de l'héritière, le pieux jeune homme répondit en hasardant un demi-sourire (il s'était tenu jusqu'alors dans un milieu grave et mélancolique):

— Vous avez raison, Mademoiselle, de dire tout ce qui vous passe par la tête, d'autant plus qu'il ne doit y passer que de charmantes choses.

— A la bonne heure, Monsieur, j'aime mieux cela; car, tout à l'heure, vous n'étiez pas amusant du tout.

— Il dépend de vous, Mademoiselle, — reprit le Macreuse en risquant cette fois de sourire complètement et en déposant pour ainsi dire pièce à pièce sa physionomie jusqu'alors touchante et accablée — il dépendra toujours de vous... Mademoiselle, de changer la tristesse en gaieté; rien ne vous est impossible.

— C'est qu'aussi, Monsieur, il y a temps pour tout; moi, je parais triste le matin, pendant l'office, parce que ce n'est pas gai, la messe, oh non! et que, pour faire pièce à Mme Hélène, je prends des airs de sainte-ny-touche; mais, au fond, j'aime beaucoup à rire et à m'amuser. A propos, comment trouvez-vous ma toilette?

— D'un goût exquis, elle contraste, pas sa simplicité délicate, avec les parures effrénées de toutes ces pauvres femmes; après tout, il faut les excuser, et ne pas trop vous glorifier; elles ont besoin de parure, et vous pouvez vous en passer, Mademoiselle... Pourquoi orner ce qui est parfait?

— C'est ce que je me suis dit, — reprit Ernestine de l'air le plus leste

et le plus impertinemment convaincu. — J'ai pensé qu'avec ma petite robe blanche j'étais bien certaine d'éclipser toutes les autres jeunes personnes, et de les faire enrager de dépit... C'est si amusant, d'exciter l'envie des autres, de les bien tourmenter!

— Vous devez, Mademoiselle, être très habituée à ce plaisir-là, et il est tout simple que la jalousie des autres fasse votre joie, comme vous le disiez si spirituellement tout à l'heure.

— Oh! je n'ai pas positivement beaucoup d'esprit. — reprit Ernestine, en affectant la plus outréccidente naïveté, — mais je suis très satisfaisante, et je ne peux pas souffrir que l'on me contredise. C'est pour cela que je déteste les vieilles gens, qui sont toujours à faire de la morale aux jeunes. Est-ce que vous les aimez, vous, Monsieur, les vieilles gens?

— Il faut laisser dire ces manies, Mademoiselle, la vraie morale, c'est le plaisir.

Et l'impérieuse nécessité de se faire de contredanses ayant interrompu de Macreuse, il profita de cette excellente occasion pour transformer complètement sa physionomie et prendre l'air le plus grénoyé, le plus mauvais sujet possible; sa danse même se ressentit de cette transformation: elle fut plus animée, plus légère; le jeune homme de bien se souriait à soi-même, se redressait, portait haut et crânement la tête; puis, quand il en trouvait l'occasion, il jetait sur Mlle de Beaumesnil des regards aussi passionnés que les premiers avaient été discrets et timides.

Tout en dansant et en posant sous cette physionomie nouvelle, le protégé de l'abbé Ledoux se disait:

« C'est à merveille, cette petite fille est hypocrite et fausse, puisqu'elle a donné le change sur son caractère à Mlle de la Rochaigne, ou plutôt, je devine, cette excellente amie aura craint de m'effrayer en me disant la vérité sur Mlle de Beaumesnil. C'est me connaître bien peu. Je préfère que cette petite fille soit sottise et vaniteuse, puisqu'elle se croit spirituelle, charmante, et capable d'effrayer les plus jolies femmes de ce bal: fausseté, sottise et vanité, il faudrait être bien maladroit pour ne pas se servir avantageusement de ces trois excellents leviers. Maintenant, abordons la grande question! Avec une naïveté de cette force, la réserve est inutile, l'on ne saurait pousser trop loin la flatterie; la complaisance doit aller jusqu'à la bassesse, car cette petite est une enfant gâtée par la fortune. Elle sait parfaitement qu'elle peut tout se permettre, et qu'on doit tout lui passer, parce qu'elle est la plus riche héritière de France. »

Et revenant à sa place, M. de Macreuse dit à Ernestine: — Vous m'avez tout à l'heure, Mademoiselle, reproché d'être triste, il

ses dans lequel elle voit le seul gage de sécurité possible au milieu de la crise présente, et son éloignement pour toutes les mesures qui, de près ou de loin, indiqueraient des idées de retour vers le passé.

Il y a des gens qui prétendent que les démonstrations des henriquinistes n'avaient rien de sérieux; selon les uns, elles auraient eu que le caractère d'une mauvaise plaisanterie; selon les autres, on les aurait provoquées par le besoin de donner une couleur plus vive à la manifestation qu'on attendait. Quoi qu'il en soit de ces bruits que nous rapportons comme de simples on-dit, le résultat de la journée d'hier a été tel que rien ne peut plus faire craindre dans le présent le retour des manifestations sincères ou non qui ont provoqué la démonstration de vendredi dernier. (Correspondance.)

Les ouvriers étaient convoqués pour aujourd'hui au Luxembourg. On pensait seulement qu'il s'agissait d'une nouvelle communication de la commission pour les travailleurs. Cette supposition n'était pas exacte. Le gouvernement provisoire a eu le devoir d'adresser solennellement aux ouvriers des félicitations sur l'ordre qui a régné dans la manifestation d'avant-hier. Il s'est donc transporté tout entier aujourd'hui au Luxembourg, et M. Arago s'est chargé de porter la parole pour exprimer au peuple la satisfaction du gouvernement provisoire. Le discours était terminé et l'auditoire commençait à s'écouler, quand M. Louis Blanc l'a fait rappeler. M. Louis Blanc est monté à la tribune et a déclaré que M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, venait de recevoir d'importantes nouvelles d'Autriche, que la révolution était commencée à Vienne et que de Metternich s'était retiré. Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette déclaration.

Les ministres commerciaux et financiers se succèdent. La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a suspendu depuis hier le paiement de ses bons; la Compagnie Duvoyrier, fermière de la publicité des Débats, de la Presse et du Constitutionnel, entre en liquidation. M. Bourget, président du tribunal de commerce, le type du banquier intègre, s'est brûlé hier la cervelle, ne pouvant faire honneur à un bordereau qui lui devait être présenté. Il n'y a plus d'argent nulle part.

L'assemblée des actionnaires de la maison Baudon et Co, s'est réunie hier soir 17, dans la salle Herz.

La réunion a été très nombreuse; un exposé a été fait de la position de la compagnie.

Il a été clairement prouvé que la maison était restée étrangère à toute spéculation de bourse ou de chemins de fer pour son propre compte.

Il a été établi que les créanciers recevraient dans un bref délai la totalité des sommes dues, et que les actionnaires auraient à supporter sur leurs actions une perte qui dépendrait de l'éventualité des circonstances.

La réunion a paru remarquablement frappée du nombre considérable d'actions demeuré entre les mains des gérants et pour leur compte particulier.

A la suite de ce rapport, et comme preuve de haute bienveillance, l'assemblée, à une immense majorité, a nommé les anciens gérants liquidateurs amiables, et leur a adjoint, comme commissaires délégués, M. Michol, ancien président du tribunal de commerce, et M. Levallois, ancien juge au même tribunal.

Des témoignages de flatteuse sympathie ont été donnés par l'assemblée, présidée par M. Baudon.

Ce soir à en lieu, au domicile social, la réunion des créanciers, et les mêmes sentiments ont été généralement manifestés.

La Monnaie est encombrée en ce moment d'une masse énorme de vaisselle plate et d'argenterie de toute nature que l'on apporte de toutes parts pour la faire convertir en argent monnayé. On remarque, outre les particuliers qui se défont ainsi d'une partie de leur argenterie, un grand nombre d'orfèvres qui se défont de toutes les marchandises de hasard qu'ils désespèrent de vendre dans le commerce au milieu des circonstances actuelles.

C'est par erreur que nous avons annoncé ce matin que la Banque de France délivrerait dès lundi prochain des billets de 100 fr. Malgré toute la diligence et le zèle que la banque apporte à

cette amélioration, les coupons de 100 francs ne pourront être prêts et livrés au public que dans quelques jours.

Nous nous empressons d'annoncer en même temps que le conseil de la banque a consenti à se départir de la lettre du décret qui l'autorise à ne pas rembourser ses billets en espèces, en faveur des personnes qui prouvent qu'elles ont besoin d'espèces journalières pour leurs ménages. Dans ce cas, elle accordera jusqu'à 500 fr. en numéraire par billet de 1,000 fr.

Voici quelles sont les formalités à remplir pour obtenir ces remboursements partiels de la banque:

Il faut faire signer d'abord par son propriétaire une attestation qui stipule les motifs urgents de la demande. Cette attestation doit être visée par le commissaire de police et par le maire de l'arrondissement. On se rend alors à la banque qui donne un bon à toucher, moitié en espèces et moitié en billets, pour le lendemain ou le surlendemain. (Presse.)

Paris, 19 mars.

Le gouvernement provisoire vient de publier la proclamation suivante:

« Le gouvernement provisoire au peuple de Paris. »

« Citoyens, « Le gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle.

« Proclamé, pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par ces deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain.

« Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous avez été courageux sur vos barricades.

« Notre désir, notre intérêt, notre vœu le plus cher, c'est de faire entrer dans les cadres de la garde nationale cette population vigoureuse dont les instincts d'ordre et d'organisation se sont produits hier avec un ensemble qui fait notre orgueil.

« Le gouvernement provisoire veut que tous les citoyens exercent leurs droits, que la garde nationale ne soit passivement en principe, mais en fait, le peuple armé.

« Déjà le nombre des gardes nationaux, qui était, au 1<sup>er</sup> février, de 56,751, forme aujourd'hui un effectif de 190,299.

« Quels hommes, quels partis seraient assez insensés pour espérer de faire prévaloir des idées à jamais ruinées, en présence de cette force démocratique, qui, établie d'abord dans la capitale, le sera bientôt dans tous les départements?

« Le gouvernement provisoire, qui a voulu donner aux citoyens le temps nécessaire pour se faire inscrire sur les listes électorales, veut aussi que les citoyens puissent se réunir, s'entendre, discuter les candidatures et arrêter le choix de tous les officiers. Ce désir, qui nous a été exprimé par la population, nous semble d'autant plus raisonnable, qu'avec un effectif presque quadruplé, il n'y aurait pas d'élections sincères sans une discussion complète de tous les candidats nouveaux.

« C'est pour cela que nous prolongeons jusqu'au 5 avril prochain les élections de la garde nationale.

« Le gouvernement provisoire accomplit son devoir: citoyens, c'est à vous à faire le vôtre. Organisez vos candidatures sans perdre de temps; songez dès aujourd'hui à vos choix pour l'assemblée nationale; préparez-vous, par une attention virile, à l'exercice sérieux de vos droits; comprenez combien il importe à la patrie que les gardes nationales reçoivent un complet développement; comprenez combien il est nécessaire que la puissance provisoire soit remise aux représentants du peuple librement discutés, librement choisis par lui. Prouvez, par votre activité, que vous avez, non pas seulement le sentiment de votre souveraineté, mais que vous en possédez l'intelligence. Conservez ce calme, cette union qui a donné à tous vos mouvements un si noble caractère. Portez enfin dans les opérations électorales cet accord, cet ensemble dont votre manifestation d'hier a été un si éclatant symbole.

« Encore une fois, le gouvernement provisoire vous en remercie.

« Les membres du gouvernement provisoire. »

Un décret du gouvernement provisoire porte:

« Les Musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, les galeries des anciennes résidences royales et palais du gouvernement, sont distraits de l'administration de la liste civile pour rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur.

— Certes, Mademoiselle, et je.  
— D'abord, moi, Monsieur, j'ai horreur des pauvres. Ils sont hideux avec leurs guenilles, ça soulève le cœur!  
— Ce sont, il est vrai, Mademoiselle, d'abominables gueux; mais, il faut de temps à autre jeter une aumône à ces gredins, comme on jette un os à un chien affamé pour qu'il ne vous morde point: c'est pure politique.  
— Oh! alors, Monsieur, je comprends; car je me demandais comment vous pouviez vous intéresser à des gens si répugnants à voir.  
— Eh! mon Dieu, Mademoiselle, — reprit le Macreuse, de plus en plus pressant, — il ne faut pas vous étonner de certaines contradictions apparentes, entre le présent et le passé. Si elles existent, vous êtes la cause, ne devez-vous pas les pardonner? Quelles ont été tout-à-l'heure mes premières paroles? Ne vous ai-je pas avoué que vous avez bouleversé ma vie? Eh bien, oui, j'avais des chagrins, je n'en ai plus; j'étais pieux, il n'est plus pour moi qu'une divinité, la vôtre! Quant à mes vertus, — ajouta M. de Macreuse en souriant d'un air fin, — qu'elles ne vous effrayent pas, je garderai celles qui vous seront commodes, trop heureux de mettre les autres à vos pieds.  
— Ah! le bonhomme, — se dit Ernestine. — Cet homme, pour m'intéresser, avait feint d'être vertueux, dévot, charitable, bon fils, et voilà qu'il renie ses vertus; sa charité, sa piété, son Dieu, pour me plaire davantage et arriver à son but, m'épouser pour mon argent, et les détestables penchants que j'affecte, ne le choquent pas, il les loue, il les exalte.  
— Mine de Beaumesnil, peu habituée à la dissimulation, et qui avait fait jusqu'alors de grands efforts de contrainte pour jouer le rôle qui devait l'aider à démasquer M. de Macreuse, ne put cacher son dégoût, son mépris, qui, malgré elle, se trahirent sur son visage aux dernières paroles de M. de Macreuse.  
— Celui-ci, comme tous ceux de son école, étudiait incessamment la physiologie des gens qu'il voulait convaincre ou tromper.  
— La contraction pénible des traits de Mlle de Beaumesnil, son sourire de dédain amer, une sorte d'indignation impatientement contenue, qu'en ce moment elle dissimulait à peine, tout fut pour M. de Macreuse une révélation soudaine.  
— Je suis pris, — pensa-t-il, — c'était un piège. Elle se défiait de moi, elle a voulu m'éprouver. Elle a feint d'être sotte, capricieuse, impie, vaine, méchante, pour voir sans doute si j'aurais le courage de la blâmer, et si mon amour tiendrait contre cette découverte. J'ai donné dans le panneau, comme un sot. Comment diable aussi aller se défier de cette ingénue de seize ans!

« Le ministre de l'intérieur fera rechercher les objets d'art appartenant à l'Etat qui auraient été déplacés et qui se trouveraient compris indûment dans le domaine privé, ainsi que ceux qui se trouveraient dans les établissements publics quels qu'ils soient.

« Les trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais restent dans le département de l'agriculture et du commerce. »

Une note communiquée aux journaux par le gouvernement provisoire, confirme en ces termes ce que nous avons déjà annoncé, d'après notre correspondance particulière des bords du Rhin, sur les intentions manifestées par l'empereur de Russie:

« Une dépêche de Berlin du 14 mars annonce que l'empereur de Russie a déclaré de la manière la plus positive, qu'il s'abstiendrait de toute intervention dans les affaires de la France, tant que la France elle-même n'attaquerait pas les territoires étrangers. »

L'ambassadeur d'Angleterre ayant demandé des explications amicales sur le fait d'un drapeau irlandais présenté hier par la députation irlandaise à l'Hôtel-de-ville, le ministre des affaires étrangères lui a répondu que la France ne reconnaissait d'autre drapeau national en Angleterre que celui des trois royaumes unis; il a ajouté qu'en répondant aux Irlandais il ne s'était servi d'aucune expression qui ne fût conforme à cette pensée, tout en manifestant les sympathies de la France pour l'Irlande religieuse et libérale.

Une députation de l'Association pour la liberté des échanges s'est présentée à l'Hôtel-de-ville. M. Horace Say, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes:

« La révolution qui vient de s'accomplir doit tourner à l'avantage du peuple. Vous l'avez compris avec la France entière, et de là votre sollicitude pour les intérêts sacrés des travailleurs.

« Nous n'avons point à examiner l'ensemble des mesures que vous avez voulu adopter pour remplir le grand objet commis à vos soins; mais il en est quelques-unes que nous prenons la liberté de vous recommander, parce qu'elles sont d'une réalisation facile, que les conséquences en seront immédiates ou prochaines, et qu'elles sont conformes aux principes de la plus rigoureuse justice.

« Ce que nous vous demandons, c'est de vouloir bien abolir immédiatement et d'urgence, les droits qui frappent à la frontière les principales denrées alimentaires, telles que le blé, le bétail et la viande fraîche ou salée, aussi bien que les matières premières, comme la houille, la fonte et le fer.

« Les droits de douane sur les denrées alimentaires constituent des privilèges au profit de quelques intérêts particuliers, privilèges établis sur ce qu'il y a de plus sacré, la nourriture du pauvre.

« Les droits perçus sur les principales matières premières sont une atteinte directe aux intérêts du travail que vous avez à cœur de favoriser.

« Un gouvernement issu du peuple ne peut, sans se trahir lui-même, s'abstenir un seul jour d'aussi monstrueux abus.

« Dans aucune république démocratique, dans aucun pays où la voix du peuple s'aie fait entendre, ni aux Etats-Unis, ni en Suisse, aucun droit n'a jamais été établi sur les denrées alimentaires ou sur les agents du travail. L'ancienne République française sut, comme toutes les autres, se préserver d'une telle erreur. Nous espérons, Messieurs, que, prévenant les desseins de la République nouvelle, vous suivrez dès aujourd'hui ces grands exemples. Vous le pouvez d'autant mieux, qu'en le faisant, vous n'exécutez pas la limite des pouvoirs que l'ancien gouvernement s'était arrogés.

M. Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire, répond:

« Les vœux que vous apportez au gouvernement provisoire sont inspirés par des sentiments dont nous apprécions la parfaite justice. Vous avez depuis longtemps créé une association qui a pour but un très bel idéal. Pour mon compte, j'appelle de tous mes vœux le moment où les peuples, ne formant plus qu'une grande famille, ne seront séparés par aucune barrière. C'est là une aspiration très légitime; elle est un peu vaste, peut-être les événements ne permettront-ils pas de la réaliser sitôt; mais je suis convaincu qu'en effet, le devoir d'un gouvernement démocratique, c'est d'y marcher. Mais si nous quittons l'idéal pour rentrer dans les faits positifs, vous connaissez la situation très difficile dans laquelle l'état des finances place aujourd'hui le gouvernement provisoire; il n'a pas seulement à concilier des intérêts qui sont en lutte, il a tout à suffire à des nécessités présentes et à des besoins qui n'ont point pas. Le plus léger trouble apporté aujourd'hui dans les opérations de

ne faut pas croire que maintenant je sois parfaitement gai, mais le bonheur d'être auprès de vous m'étourdissait, et j'ai tant besoin de m'étourdir!

— Pour quoi donc, Monsieur?

— Si Mlle Hélène, en me faisant espérer, que, peut-être, vous m'auriez remarqué; que, peut-être, un jour, lorsque vous me connaîtrez davantage, vous me croiriez digne de vous consacrer ma vie, si Mlle Hélène, s'était trompée.

— A propos de Mlle Hélène, Monsieur, avouez qu'elle est joliment ennuyeuse.

— C'est vrai, mais elle est si bonne!

— Oh! bonne!, cela ne l'a pas empêchée de me dire de vous, un mal affreux.

— De moi?

— Oh si vous l'aimez mieux, tant de bien, tant de bien, que je me disais: « Mon Dieu! que ce Monsieur doit être insupportable avec toutes ses qualités; quelqu'un de si parfait, ça doit être bien gênant, et puis toujours ça pousse ou à de bonnes œuvres, c'est à en périr d'ennui. » Je ne disais pas cela à Mlle Hélène, mais je n'en pensais pas moins. Jugez donc, Monsieur, moi comme vous me mariez que pour être libre comme l'air, m'amuser du matin au soir, être toujours dans le monde, donner le ton, être la femme la plus à la mode de Paris, et surtout aller au bal de l'opéra. Oh! le bal de l'opéra, j'en raffole rien que d'y penser. Dam!, à quoi me servirait d'être aussi riche que je le suis, si ce n'était pas pour jouir de tous les plaisirs; et faire tout ce que je veux? C'est bien le moins!

— Quand on est riche comme vous l'êtes, — reprit M. de Macreuse, avec verve, — on est reine partout, et d'abord chez soi. L'homme que vous honorez de votre choix, devra être, pour suivre ma comparaison, le premier ministre de vos plaisirs; que dis-je? votre premier courtisan: comme tel, toujours soumis, empressé; son unique emploi sera d'écarter de vous les plus légers soucis de la vie, et de ne vous en laisser que les fleurs. L'oiseau dans l'air ne doit pas être plus libre que vous; si votre mari comprend ses devoirs, vos plaisirs, vos volontés, vos méandres caprices, tout doit être sacré pour lui. N'est-il pas l'esclave? N'êtes-vous pas la divinité?

— A la bonne heure, Monsieur! vplai qui me rassommodait avec vous; mais, d'après ce que m'avait dit de vous Mlle Hélène, d'après ce que j'avais vu moi-même.

— Et qu'avez-vous vu, Mademoiselle?

— Par exemple, je vous ai vu faire l'aumône aux pauvres, et même leur parler.

Mais, — se dit-il, frappé d'une idée subite, — si elle a tant de mauvais penchants, ses penchants réels sont donc bons et généreux? Si elle a voulu m'éprouver, elle a donc quelques vues sur moi? Rien n'est désespéré, il faut jouer un grand coup.

Ces réflexions du jeune homme durèrent un instant à peine, mais cet instant lui suffit pour se préparer à une nouvelle transformation.

Ces quelques instants avaient aussi suffi à Mlle de Beaumesnil pour calmer ses pénibles sentiments et reprendre courage, afin de terminer cette épreuve en couvrant le Macreuse de honte et de mépris.

— Vraiment, Monsieur, vous me feriez le sacrifice de vos vertus? — reprit Ernestine, en regardant Mlle de Beaumesnil avec une aimable curiosité. Mais voici la contredanse finie, au lieu de danser dans la salle, voulez-vous me conduire dans cette galerie? — dit-elle, en ouvrant la porte du salon? cela paraît charmant.

— Je suis trop heureux de me mettre à vos ordres, Mademoiselle; d'autant plus que j'ai, si vous le permettez, quelques derniers mots à vous dire, et ces paroles, seront graves.

L'accent de M. de Macreuse avait complètement changé, il était bref, ferme, presque dur.

Ernestine, étonnée, jeta les yeux sur le jeune homme; il était redevenu triste, ainsi qu'au commencement de la contredanse, mais d'une tristesse, non plus mélancolique et touchante, mais sévère, presque irritée.

De plus en plus surprise de cette métamorphose que le Macreuse accomplissait, solidifiée pour ainsi dire, pendant le trajet du salon à la galerie, Mlle de Beaumesnil se demandait la cause de ce singulier changement.

La vaste galerie où elle entra alors, était latéralement bordée d'encadrements de stuc remplis de masses de fleurs; à l'une des extrémités, l'on voyait un bouquet splendide; presque tous les danseurs étant à ce moment occupés à recevoir leurs danseuses à leur place, il y eut fort peu de monde dans cette galerie pendant quelques minutes qui suffirent à M. de Macreuse pour dire ce qu'il avait à dire à Ernestine.

— Puis-je savoir, Monsieur, — lui demanda l'orpheline, qui ne conservait rien à la soudaine sévérité des traits de son danseur, — puis-je savoir, — ajouta-t-elle en souriant, afin de continuer son rôle, — quelles graves paroles vous avez à me dire? Graves? c'est bien possible d'être ennuyeux, ce me semble, et vous le savez, j'ai horreur de ce qui est ennuyeux!

— Ennuyeux ou graves, vous voudrez pourtant bien subir mes paroles, Mademoiselle, ce sont les dernières que vous entendrez de moi.

— Les dernières, de cette contredanse, apparemment.

— Ce sont les dernières paroles que je vous dirai de ma vie, Mademoiselle. (La suite à demain.)

donne, et qui viendrait retentir immédiatement sur la situation du commerce tel qu'il est constitué, pourrait nous créer à la France entière des embarras considérables. Nous faisons tous nos efforts pour que les travailleurs puissent rentrer le plus tôt possible dans les ateliers qui leur ont été fermés; pour suppléer à l'insuffisance même du crédit privé qui est profondément troublé à cette heure, nous avons créé des ateliers nationaux, nous donnons du travail autant que nous le pouvons à tous les ouvriers qui en demandent. Apporter dans ce moment d'une manière indirecte une perturbation nouvelle dans la situation des choses, ce serait de notre part prendre une responsabilité fort grave et que nous sommes peu soucieux d'encourir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que notre sollicitude pour le peuple tout entier, pour améliorer sa condition, pour faire que sa nourriture soit à bon marché, que les objets de consommation qui lui sont nécessaires lui coûtent le moins cher possible, cette sollicitude est pour nous de tous les instants; elle a présidé à toutes nos œuvres, elle est au fond de toutes nos préoccupations.

Nous sommes convaincus que la société ne s'organisera d'une manière pacifique que lorsque tous ses enfants pourront trouver dans son sein, non seulement l'égalité et la liberté à laquelle ils ont droit, mais encore des conditions faciles d'alimentation et de bien-être. C'est là que nous tendons, ce sera le but de la grande rénovation qui se prépare.

Provisoire comme nous le sommes, n'ayant qu'un pouvoir transitoire de circonstances, il ne nous appartient pas de prendre des mesures qui trahissent la situation actuelle du commerce et de l'industrie. Cependant je suis très-touché de cette considération qu'il y aurait dans la mesure que vous proposez, pour le peuple de Paris et pour les grands centres de consommation, une facilité nouvelle qui leur serait accordée pour les matières alimentaires. Si le gouvernement provisoire pense qu'il a le pouvoir et l'autorité suffisante pour prendre des mesures de ce genre-là, je ne doute pas qu'il ne les prenne. Dans tous les cas, je lui soumettrai vos observations.

Voici en quels termes la *Démocratie pacifique* a répondu à la question de la *Presse* que nous avons fait connaître: *Si la majorité de l'Assemblée nationale voulait rétablir la régence, traiterait-on la majorité?*

Nous disons: proposer la monarchie ce serait donner le signal de la guerre civile; nous disons encore: le contrat républicain est universel, seul il ne confisque rien du droit reconquis, seul il ne prend rien ni sur le principe du droit national, ni sur celui du droit individuel; il est donc de droit; et comme il est aussi de fait, il ne peut plus, il ne doit plus être mis en question par personne. Voilà ce que nous disons.

A qui adressons-nous ces paroles? — Au bon sens et à la conscience de nos concitoyens.

Et quel est notre but en parlant ainsi? — Il est bien visible. Notre but est de montrer que l'amour de l'ordre et de la paix, aussi bien que l'amour de la liberté et le respect du droit de tous, s'accordent, dans les circonstances actuelles, pour faire repousser toute idée de remettre la monarchie en question.

Il ne faut donc pas, suivant nous, admettre la possibilité d'une majorité dans l'Assemblée nationale, capable de voter une confiscation du droit de la minorité et un signal de guerre civile. Cette hypothèse seule est dangereuse, elle est le signal d'une révolution.

M. de Girardin n'a pas laissé tomber le débat, et il a répondu au second article de la *Démocratie*:

J'ai posé la question, mais cette question qui l'avait provoquée?

Qui, par ces paroles: « LA MAJORITÉ même ne saurait imposer une monarchie » a admis la possibilité, l'hypothèse de l'existence de cette majorité dans l'Assemblée nationale?

N'est-ce pas vous?

Pourquoi donc consulte-t-on la nation, si ce n'est pour avoir son avis?

Pourquoi donc proclame-t-on une liberté plus étendue, si ce n'est pas pour en avoir une moins restreinte?

Qui donc a le droit de substituer l'intolérance et l'infailibilité d'une opinion individuelle à l'épreuve et au vote de la souveraineté nationale?

La nouvelle loi électorale, œuvre du gouvernement provisoire, pouvait-elle être plus large, à moins qu'elle n'admit les mineurs et les forçats, les enfants et les femmes?

Soyez conséquents!

Je crois l'être, lorsque je dis que ceux qui donnent le signal de la guerre civile sont ceux qui mettent la menace à la place de la discussion, l'intimidation à la place de la corruption, l'arbitraire, — le mot dictature serait applicable, — à la place de la liberté.

Il n'est pas ainsi que vous conviendrez.

Vous ne réussirez qu'à révolter toutes les consciences, qu'à éveiller tous les courages.

C'est par un défi imprudent que la royauté de 1830 est tombée.

Que son expérience vous serve!

Nous n'avons pas porté de défi. Nous en avons relevé un.

Nous sommes républicains par conviction. Nous ne voulons pas être républicains par simulation.

Quant à leur parti, les rédacteurs de la *Presse* n'expriment pas seulement leur opinion, ils sont l'écho de tous les hommes de cœur.

Ils défendent la liberté, ils protestent contre la violence. Leur indépendance est le gage de leur sincérité.

La *Presse* met ensuite en parallèle les sentiments qu'elle exprime avec ceux consignés dans des lettres qui lui sont adressées au sujet de cette polémique, et dans l'une desquelles, par exemple, émanant d'un candidat à l'Assemblée nationale, on remarque la phrase suivante qui fait allusion au cas où la majorité de cette assemblée se prononcerait pour une régence:

« Représentant du peuple, je serais aussi, son général pour briser comme verre cette majorité de *cosques*, employant vos expressions, pour la briser ou la jeter à l'eau. »

La suite de cette discussion soutenue par M. de Girardin au point de vue des principes et de la liberté de la future assemblée, lui ayant valu l'accusation de chercher à préparer la régence, il proteste de la manière la plus énergique et la plus catégorique, dans une série d'articles remarquables, contre une pareille insinuation. Les déclarations de M. de Girardin ne laissent aucun doute à l'amphibologie; elles sont claires, nettes, précises: République; la république, rien que la république, mais la république sans violence, sans intimidation, avec la liberté pleine et entière pour tous, avec l'égalité et la fraternité, non pas dans les mots, mais dans les faits.

Au reste, la *Démocratie* elle-même clôt aujourd'hui le débat par une nouvelle réponse qu'elle termine ainsi:

« Evitons les malentendus, disons nous en commençant, monsieur; et pour que vous ne nous accusiez pas de donner de bons conseils et de ne pas les suivre, nous terminerons par ces mots: Nous avons cru hier que la *Presse* voulait provoquer une réaction, ses déclarations d'aujourd'hui nous rassurent. »

Nous revenons sur la mesure qui a donné un cours forcé aux billets de la Banque, parce que, à nos yeux, elle est de toute gravité, et sous la pression des événements, elle pourrait avoir des conséquences incalculables.

La suspension des paiements en espèces est une de ces dernières extrémités auxquelles une Banque ne doit souscrire qu'après avoir tout épuisé. Il est à regretter que la Banque s'y soit résignée sans lutter davantage; c'est capituler à la première sommation.

La Banque restait avec 60 millions d'espèces. C'était encore à peu près le quart de sa circulation, et elle en avait une somme égale dans les départements. Pourquoi n'a-t-elle pas essayé ce qui lui réussit en 1805 et en 1814? En 1805, la Banque fut serrée de près par le public, qui était saisi de la panique. Elle avait son portefeuille encombré de valeurs médiocres. Il y avait beaucoup d'ouvriers sans travail. L'encaisse métallique était réduite à peu de chose: le 23 septembre, il était tombé à 1 million 185,000 fr. La quantité des billets émis était, au contraire, excessive. Que fit la Banque? Demanda-t-elle que le principe du paiement en espèces fut effacé momentanément? Non; elle crut qu'il importait à son honneur, à l'intérêt public, que le principe fût maintenu; mais on en restreignit l'application. Tous les jours on échangeait des billets pour 500,000 fr. La restriction commença en octobre; on avisa à se procurer des espèces, et surtout on diminua graduellement la quantité des billets en circulation. Peu à peu les porteurs de billets reçurent journellement une plus forte masse d'écus, et le 25 janvier 1806 les paiements en espèces purent être illimités. Il est vrai que, dans l'intervalle, Napoléon avait gagné la bataille d'Austerlitz; mais le plus fort de la crise fut à l'époque de la capitulation d'Ulm, ce qui montre bien que les succès militaires, qui composaient la politique d'alors, n'eurent pas sur l'issue définitive toute l'influence qu'on serait tenté de leur attribuer. Toute panique est un moment d'aberration, un accès de fièvre chaude. Ces accès-là ne durent qu'autant que les événements les renouvellent.

A la fin de 1830 et au commencement de 1814, quand la France fut précipitée du faite de la domination dans des désastres inouis, la banque subit une autre épreuve. Le 12 octobre 1813, la banque n'avait plus que 12 millions en écus pour faire face à 57 millions de billets et à 7 millions de dépôts en compte-courant. La banque tint bon. Ce ne fut que le 18 janvier 1814 que le conseil général fut d'avis de limiter le remboursement des billets à 500,000 fr. par jour. Le 14 avril on revint au remboursement à volonté; mais du moins, ainsi qu'en 1805, le principe du remboursement n'avait pas cessé un seul jour de recevoir une consécration effective.

Il faut lire dans l'histoire de la banque d'Angleterre combien cette institution lutta en 1797 avant de se résigner à demander la suspension des paiements en espèces, quels sacrifices elle s'imposa, et en 1825 à quelles extrémités elle se vit réduite sans que le gouvernement consentit à l'y autoriser. Cette fois la panique lui avait tout enlevé. D'après un écrit publié l'an passé par lord Ashburton, un certain samedi soir il ne restait plus rien, absolument rien en caisse. La banque demanda un ordre en conseil qui lui permit de cesser les paiements en espèces. Lord Liverpool était premier ministre, et M. Huskisson ministre du commerce; ils ne voulurent pas. Une conférence eut lieu entre lord Liverpool, M. Huskisson, le gouverneur de la banque, et lord Ashburton (alors M. Baring). On y résolut d'user d'une faculté qu'avait encore la banque, mais dont elle ne se servait plus, celle d'émettre des billets d'une livre sterling seulement. La tentative eut lieu, elle réussit, et la banque fut sauvée.

Il y a lieu de se demander si le mouvement qui a porté le public à la banque ces jours derniers, pour obtenir des espèces au lieu de billets, doit être mis tout entier sur le compte de la panique, et s'il ne résulterait pas en partie du cours naturel des choses. Quand on examine le compte-rendu qui a été publié hier de la situation de la banque, on y voit, non sans quelque étonnement, que la masse des billets en circulation à Paris était au dernier moment de 264 millions; elle avait été plus considérable encore les jours précédents. C'est évidemment une circulation fort exagérée dans une circonstance où les transactions commerciales sont paralysées presque complètement. En pareil cas, le cours naturel des choses, c'est qu'en rapporte les billets à la banque. On a donc attribué à la panique un besoin d'échange qui est en partie la conséquence toute simple de la suspension des affaires. Ce qu'il fallait, c'était de gagner du temps, soit par l'expédient qui fut mis en pratique en 1805 et en 1814, soit par quelque un des moyens qui ont été employés par d'autres banques. Le recouvrement des effets que la banque avait en portefeuille aurait dans peu de temps fait rentrer les billets surabondants; car les escomptes nouveaux doivent être désormais beaucoup moindres; ils doivent diminuer beaucoup à cause de la stagnation du commerce.

Disons le donc franchement, quoiqu'il nous en coûte de ne pas approuver une institution aussi respectable, la banque s'est trop pressée de demander l'autorisation de suspendre les paiements en espèces. Le public, suivant elle, était en proie à la panique; mais elle a cédé elle-même pour le moins autant que le public à une frayeur peu réfléchie; on est cependant en droit d'attendre de la part de corporations aussi solides, aussi renommées, plus de résistance à l'orage que de la part des particuliers. En nous exprimant ainsi, nous ne cédon pas au vain désir de faire de la critique; nous obéissons à un mobile plus relevé. Nous n'avons aucune sympathie pour les solutions révolutionnaires; elles sont du plus mauvais effet, et ce ne sont pas les solutions de ce genre qui feront aimer la république. Puisque c'est sous la loi républicaine que la France doit désormais chercher et trouver la liberté, l'ordre, la prospérité et la grandeur dont elle est digne, il convient d'écartier du berceau de la république nouvelle tout ce qui pourrait laisser de trop fâcheux souvenirs, tout ce qui serait de nature à engendrer un jour des désastres. Parmi les mesures qui peuvent être conseillées au gouvernement dans ces circonstances difficiles, il en est de deux sortes. Les unes occasionnent une gêne momentanée, causent des souffrances cruelles peut-être, mais temporaires; les autres accroissent de quatre contributions directes qui sont expressément restreint à 1848; tel est l'ajournement décrété pour les dépôts des caisses d'épargne et pour les bons du trésor. A des mesures de ce genre le public se soumet pour le bien du pays. C'est un défilé à passer; on s'y résigne, espérant qu'au delà on rencontrera des horizons plus riants. Mais il est d'autres mesures qui pourraient ouvrir un jour la porte à la ruine publique, qui suspendraient au-dessus de l'avenir les chances les plus funestes. Celles-là ne sauraient être trop repoussées. A cette catégorie appartient tout ce qui tend à instituer en France le régime du papier-monnaie, tout ce qui peut faciliter le retour des assignats. Telle n'a pas été, certes, la pensée de la banque lorsqu'elle a demandé au gouvernement provisoire que ses billets eussent cours forcé; telle n'a pas été non plus celle du gouvernement quand il a accordé ce qu'on réclamait de lui. Les clauses dont la suspension des paiements en espèces est accompagnée montrent qu'on a voulu, au contraire, se mettre en garde contre les assignats. Tant que ces clauses seront fidèlement observées, les assignats ne nous envahiront pas. Mais un fait énorme est consommé: le régime du papier-monnaie avec cours forcé est établi. Les clauses conservatrices peuvent être écartées, ou tout au moins modifiées dans des moments d'embarras nouveau, par des décrets futurs dont la nécessité serait l'excuse. Ce n'est pas probable pour aujourd'hui, il est vrai, mais au moins c'est possible pour demain, et cette possibilité seule est un grand malheur. Il y a quelques personnes déjà qui ont du goût pour les moyens révolutionnaires, à l'oreille desquelles le mot même sonne agréablement. Quelle certitude avons-nous que ces personnes ne seront pas plus influentes demain? Voilà, selon nous, un côté bien fâcheux de la mesure. Nous ne saurions donc exprimer trop fortement le vœu que le gouvernement provisoire range au nombre des améliorations qu'il est le plu

urgent de réaliser le retour de la Banque au régime que la loi lui avait impérieusement tracé.

(Journal des Débats.)

Le grand besoin du pays en ce moment, c'est la confiance. Nous souffrons d'un mal mystérieux et terrible, le mal de la peur, mal d'autant plus dangereux que la plupart des moyens qu'on emploie pour y remédier l'augmentent: il ne se guérit que tout seul. Si pourtant la confiance ne se rétablit pas, tous les efforts du gouvernement pour arrêter les progrès de la crise commerciale et financière seront vains, et qui peut dire dans quel abîme tombera notre beau pays?

C'est sous ce rapport qu'il est impossible de ne pas regretter les deux manifestations publiques qui ont eu lieu jeudi et vendredi. On dira que ces manifestations se sont accomplies sans violence matérielle: nous le reconnaissons. Le gouvernement provisoire, qui n'avait pas cru devoir accéder aux vœux exprimés par les anciens corps d'élite de la garde nationale pour le maintien de leurs compagnies, a également refusé, avec une fermeté qui l'honneur, de délibérer sous l'injonction des masses qui envahissaient avant hier l'Hôtel-de-ville. Tout s'est passé sans désordre visible, palpable. Mais la violence matérielle est-elle tout? Les imaginations sont frappées. Le fantôme de la contre-révolution d'une part, celui de la Terreur de l'autre, se dressent devant les esprits. La journée de vendredi a été une revanche de la journée de jeudi. Où irions-nous avec ce funeste antagonisme? Personne ne veut de la guerre civile, personne ne veut de la Terreur. Ne prenons donc pas la route qui mène à l'une et à l'autre! Nous dirons aux gardes nationales, Donnez l'exemple de l'ordre. Si vous avez des réclamations à faire, faites-les par l'organe de vos chefs! Nous dirons aux ouvriers: Vous vous plaignez que les propriétaires et les riches abandonnent Paris; voulez-vous qu'ils y restent? prenez le seul moyen efficace: ne les effrayez pas! Vos intentions ont bien été droites et pures et vos vœux pleins de modération, la masse seule de vos rassemblements sème l'alarme. On ne vit pas en sécurité, quand on se sent à la discrétion de la force, de la force même qui se retient et qui se modère; car qui sait si elle vaudra toujours se retenir et se modérer? Nous avons tous besoin les uns des autres; le rétablissement de la confiance n'est pas moins nécessaire à celui qui travaille et qui vit honorablement de ses bras qu'au capitaliste et au rentier.

(Idem.)

**Cours des Fonds Publics.**

*Bourse d'Amsterdam du 20 Mars.*

	Int.	LES PLUS COURS A	LES PLUS COURS A
		10 HOURS.	11 HOURS.
Dette active . . . . .	120	40 1/2	40 1/2
Dito dito . . . . .	3	46 1/2	46 1/2
Dito en liquidation . . . . .	3	—	—
Dito dito . . . . .	4	59	60
Dito des Indes . . . . .	4	—	—
Syndicat . . . . .	3 1/2	—	—
Dito . . . . .	3 1/2	—	—
Société de Commerce . . . . .	4 1/2	—	—
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4 1/2	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	86 1/2	87 1/2
Dito dito. 1828 & 1849	5	87	87 1/2
Inscrip. au Grand-Livre . . . . .	6	—	—
Certificats au AN. 1848 . . . . .	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840 . . . . .	4	65	—
Id. chez Stieglitz et Comp. . . . .	4	—	—
Passive . . . . .	—	—	—
Dette différée à Paris . . . . .	—	—	—
Deferred . . . . .	—	—	—
Espagne . . . . .	—	—	—
Ardoins . . . . .	5	8 1/2	8 1/2
Dito intérieur à 6 m . . . . .	3	15 1/2	15 1/2
Compens Ardoins . . . . .	—	6 1/2	—
Obligations Goll. & Comp. . . . .	5 1/2	—	—
Dito métalliques . . . . .	5	60	—
Dito dito . . . . .	2 1/2	80	80 1/2
Autriche . . . . .	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre . . . . .	3	—	—
France . . . . .	—	—	—
Pologne . . . . .	—	—	—
Emprunt à Londres 1838 . . . . .	—	—	—
Id. Id. 1843 . . . . .	—	—	—
Brésil . . . . .	—	—	—
Portugal . . . . .	—	—	—
Obligations à Londres . . . . .	3	18 1/2	18 1/2

*Bourse d'Anvers du 20 Mars.*

Métalliques, 5 % . . . . . — Naplèr, 5 % . . . . . — Ard., 5 % 9 p. — Dette différée ancienne . . . . . — Passive 5 % . . . . . — Lots de Hesse . . . . . — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Afdouin . . . . .

*Bourse de Londres du 18 Mars.*

3 % Cons. 80 1/2; 7/8. — 2 1/2 % Holl. . . . . — 4 % id. . . . . — Esp. 5 % 11 1/2, 12. — 3 % . . . . . — Portug. 4 % 14, 15.

*Bourse de Vienne du 11 Mars.*

Métalliques 5 % 84 1/2. — Lots de fl. 500, 139. — Lots de fl. 250, 95. — Actions de la banque 1225.

**CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.**

HEURES DE DÉPART:

*D'Amsterdam à Rotterdam.*

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE YOELEZANG.	DE VEENBURG.	DE WERHOUD.	DE LEBURG.	DE VOORSCHEUR.	DE LA HAYE.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-45	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2	11-8
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-38	6-49
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-8	9-18	9-38	9-48

*De Rotterdam à Amsterdam.*

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SOLEBAAR.	DE DELFT.	DE RIJWEL.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHEUR.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENBURG.	DE YOELEZANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-8	9-18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7	—	—	—	1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-8	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6-2	6-9	6-20	6-30	6-40	6-47	7-8	7-18	7-37	8-7
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-43	8-53	9-0	9-31	9-41	10-00	10-30

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spui, 75.